

Pour la rentrée 2019 le ministre poursuit sa politique de casse du second degré alliant cynisme et manipulation. Dans notre académie, ce ne sont pas moins de 119 postes qui sont supprimés dont 41 transformés en heures supplémentaires.

Dans les lycées généraux et technologiques, l'administration supprime l'équivalent de 55 emplois. Il faut bien évidemment y voir les premiers effets de réforme ! Dans les collèges, là encore, malgré une quasi stabilité des effectifs, 16 postes sont retirés et 25 transformés en heures supplémentaires. Mention spéciale pour le département de la Manche où, pour 19 élèves attendus en plus, ce sont 21,5 postes de perdus (dont la moitié transformés en HSA). Cette nouvelle saignée conduira à la dégradation de nos conditions d'enseignements et de travail, et à un mouvement 2019 bloqué.

Bon nombre d'établissements sont mobilisés de diverses manières pour dénoncer les DHG insuffisantes et les modalités d'application de la réforme des lycées : journées d'action, boycott des CA, distributions de tracts en direction des parents à l'occasion de journées portes ouvertes. D'autres actions peuvent être envisagées : démissions collectives de la tâche de professeur principal, rétention des notes... Cependant, notre opposition à la politique du ministre doit avoir un écho médiatique qui passe par un rassemblement des personnels et de tous les établissements en lutte. En effet, nous ne pouvons gagner sur ces questions que collectivement :

- ☞ **Non aux suppressions de postes**
- ☞ **Non à la baisse des DHG**
- ☞ **Non à la réforme des lycées**

Rendez-vous au rectorat le mercredi 13 mars à 14h, avec demande d'audience pour les délégations d'établissements présents.

Ce rassemblement est une nouvelle étape du plan d'action national, avec le 19 mars une journée de grèves et de manifestations dans la fonction publique.

Pour :

- ☞ **Le retrait du projet de loi de la rénovation de la fonction publique,**
- ☞ **Des mesures de rattrapage des pertes subies depuis des années,**
- ☞ **Des créations d'emplois statutaires partout où cela est nécessaire.**

[Voir le projet de loi de réforme de la fonction publique](#)

Télécharger le tract fonction publique :

<http://caen.snes.edu/Tract-greve-fonction-publique-le-19-mars.html>